



HAL
open science

Syndicats : l’empreinte du CPE sur l’élection présidentielle ?

Guy Groux

► **To cite this version:**

| Guy Groux. Syndicats : l’empreinte du CPE sur l’élection présidentielle ?. 2007. hal-00973001

HAL Id: hal-00973001

<https://sciencespo.hal.science/hal-00973001>

Submitted on 3 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Syndicats. L'empreinte du C.P.E. sur l'élection présidentielle ?

Par Guy Groux

Par-delà l'état immédiat de l'opinion, le contexte syndical et social dans lequel se situe aujourd'hui la campagne présidentielle est particulier. Au fond, tout se passe comme si existaient un « avant » et un « après-CPE » qui « bornent » l'élection actuelle tout comme les enjeux sociaux qu'elle concerne. Suite aux mobilisations collectives qui au printemps dernier se sont opposées à la loi sur le « contrat première embauche » et au retrait de celle-ci, est réapparue de façon plus que jamais cruciale la question de la concertation des partenaires sociaux face aux décisions du monde politique en matière de réformes du droit du travail. En effet, l'opposition des syndicats à la loi sur le « CPE » était d'autant plus résolue qu'en l'occurrence, ils n'avaient jamais été consultés. À sa manière, l'affaire du CPE a révélé de façon flagrante la précarité du « dialogue social à la française » et le caractère souvent critique des rapports existant entre le pouvoir politique et les syndicats.

Dans la foulée des mobilisations « anti-CPE », de nombreuses initiatives sont alors posées. S'inspirant en partie du « Rapport Chertier »¹, Jacques Chirac évoque à l'automne 2006, devant le Conseil économique et social la nécessité de renforcer l'intervention des partenaires sociaux lors de toute initiative du législateur visant à la mise en place de lois à caractère social. Promulguée en décembre dernier, une loi contraint désormais les pouvoirs publics et le gouvernement à consulter les employeurs et les syndicats lors de tout projet de réformes importantes relevant de leurs compétences. Dominique de Villepin organise le même mois, une « Conférence sur les revenus » appelée à se répéter et visant, là encore, à renforcer les modalités de concertation entre l'État, le patronat et les syndicats.

Naturellement, l'intervention des partenaires sociaux sur les réformes du travail ou de l'emploi renvoie à une question cruciale, celle de leur représentativité. La question

¹. Cf. références en fin de texte.

concerne certes le monde patronal. Mais à cause de leur division très poussée et de la réalité de leur implantation au niveau des entreprises et notamment des PME, elle concerne plus immédiatement les confédérations syndicales et interpelle leur légitimité à agir face à un pouvoir politique issu du suffrage universel. En effet

comment envisager la redéfinition des liens entre démocratie sociale et démocratie politique, en faisant l'économie d'une telle question ?

C'est précisément à celle-ci que s'est efforcé de répondre un autre rapport -le « Rapport Hadas-Lebel » publié en mai 2006- et qui, de surcroît, a su inspirer d'importants débats organisés à l'automne dernier, au sein du Conseil économique et social. Il s'agit simplement de mettre en cause le principe de représentativité irréfragable établi voici plus de 40 ans et consolidé depuis grâce à de nouvelles mesures. Selon l'arrêté du 31 mars 1966 en effet, c'est aux pouvoirs publics de dire quelles sont les organisations syndicales nationalement représentatives et d'en établir la liste de façon définitive, cette liste concernant cinq organisations à savoir la CGT, la CFDT, FO, la CFTC et la CGC. Désormais, sont envisagées de nouvelles règles de représentativité reposant sur le suffrage direct des salariés et l'existence d'accords majoritaires. Face à l'intervention de l'État, il s'agit de laisser la place à un nouveau droit des salariés, un droit de vote s'appliquant aux syndicats censés les représenter à divers niveaux, y compris parmi ceux issus de l'évolution du paysage revendicatif de ces quinze dernières années (SUD, UNSA). Ou s'appliquant encore aux accords qui régissent les conditions d'existence et de travail au sein de l'entreprise, et pour cause : dans ce cadre en effet, les seuls accords valides et légitimes seraient pour l'essentiel ceux conclus par un ou des syndicats disposant de la majorité des suffrages lors des élections professionnelles de représentativité.

Certes, ces initiatives ou propositions sur le dialogue social et son renouveau restent peu présents dans la campagne présidentielle. Bien qu'éminemment politiques -elles concernent, on l'a dit, les liens entre la démocratie sociale et la démocratie parlementaire-, elles revêtent des dimensions techniques ou juridiques souvent abstraites pour une opinion publique plus prompte à se mobiliser sur des enjeux immédiats comme le pouvoir d'achat et le chômage. En outre, les critères régissant leur mise en œuvre demeurent parfois flous et imprécis comme l'attestent les échanges autour de l'élection de représentativité concernant les syndicats et la

diversité des terrains électoraux évoqués. Quelle(s) assise(s) privilégier, en l'occurrence : l'entreprise, la branche d'activité, les élections prud'homales ?

Pourtant, ces initiatives ou propositions risquent de marquer -et pas seulement en « creux »- les débats de la campagne actuelle et ceci pour deux raisons majeures liées à certaines des priorités du futur mandat présidentiel.

D'un côté, se pose la question de la protection sociale et plus particulièrement des régimes des retraites qui doivent faire l'objet de nouvelles négociations au niveau national, dès 2008. Dans ce contexte, se pose aussi à l'évidence la question des régimes spéciaux (SNCF, RATP, ...). D'où la mise en œuvre programmée d'un nouveau cycle de négociations qui incontestablement s'annonce difficile.

De l'autre, on assiste à la présence de débats qui mettent l'accent sur la place et le « *sens* » du travail dans la société française et la situent au cœur même des préoccupations des principaux candidats à l'élection présidentielle. Certes, à certains égards, de tels débats reflètent les attentes de l'opinion publique telles qu'elles s'expriment à ce jour. Les thèmes de campagne prioritaires pour les Français relèvent avant tout du domaine social, voire de l'urgence sociale : le chômage et la lutte contre la précarité devançant amplement d'autres thèmes relevant de la sécurité, de la situation dans les banlieues, des discriminations ou plus encore de la politique internationale de la France ou de la construction européenne (cf. *annexe*, en fin de texte). Mais aujourd'hui, ce qui se joue dans la « campagne », ce n'est plus seulement la question de l'absence de travail ou de l'exclusion. C'est aussi celle de la réactivation pratique, symbolique et politique du travail dans la société française. L'élection présidentielle actuelle tranche ainsi avec d'autres élections présidentielles ou non au sein desquelles le thème de la « fracture sociale » et les moyens d'y remédier (revenus sociaux, nouvelles formes de solidarité et d'aides, ...) semblaient dominer largement sur d'autres domaines sociaux. Désormais, le thème du travail figure en bonne place des propositions avancées par les principaux candidats comme la réhabilitation du travail (et du pouvoir d'achat) des plus modestes -ouvriers, simples employés- ou l'insertion « *durable* » des jeunes qualifiés ou non sur le marché de l'emploi. Les valeurs concernant le mérite et l'effort s'affirment avec force face à celles relevant du seul registre compassionnel liées à la pure exclusion sociale. En ce sens, la campagne actuelle n'est pas sans rappeler certains aspects apparus

lors des dernières élections législatives, en Suède. Ou encore au Royaume-Uni dans le contexte de thèmes développés par le « *New Labour* ».

Reste que par-delà les effets tribuniens liés à la campagne présidentielle, le thème de la place et du « sens » du travail dans la société implique une profonde rénovation du dialogue social en France, et pour cause. Un tel thème renvoie à l'évidence à la question du contrat de travail et de son évolution. De ce point de vue, le débat entre les principaux candidats demeure souvent tranché. Faut-il s'appuyer sur la notion de « contrat unique » et s'inspirer du modèle danois de « flexécurité » ? Faut-il rebâtir un droit du travail autour du CDI ? Et *quid* des politiques et des mesures d'accompagnement de ces nouvelles évolutions liées à l'emploi (charges sociales, « 35 heures », heures supplémentaires, etc.) ?

À l'évidence la question du contrat de travail, ou de son adaptation, ne peut être traitée comme le fut celle du CPE. Elle touche trop de points sensibles au niveau des organisations parties prenantes du dialogue social mais aussi au sein de l'opinion publique. D'où la nécessité de s'appuyer sur un dialogue social toujours plus légitime, s'appuyant sur de nouvelles règles concernant la représentativité des syndicats et les modalités contractuelles, adapté au contexte d'aujourd'hui et retrouvant l'efficacité que les systèmes de négociations d'hier avaient pu avoir, parfois. Faute de quoi, la concertation des partenaires sociaux risque de rester sans lendemain. Et les initiatives du législateur, devenir de pures velléités se heurtant à des attitudes de refus et d'opposition. Voire à des mobilisations du type de celles de 2003 ou du « printemps du CPE ».

Annexe : L'opinion, l'emploi, le chômage. Quelques chiffres.

Parmi de nombreuses enquêtes d'opinions aux conclusions analogues, on peut consulter le récent sondage CSA-L'Humanité réalisé par téléphone, les 17 et 18 janvier 2007, auprès de 1003 personnes âgées de 18 ans et plus (méthode des quotas). Dans ce sondage, le thème de la lutte contre le chômage est considéré comme tout à fait prioritaire par 68% des interrogés ; celui de la lutte contre la précarité par 58% ; venaient ensuite parmi d'autres thèmes : l'avenir des retraites : 57% ; le relèvement des salaires et du pouvoir d'achat : 54% ; la sécurité : 50% ; la situation dans les banlieues : 47% ; la lutte contre les discriminations : 43%. Concernant enfin les questions relevant de la politique internationale ou européenne, les résultats sont les suivants : politique internationale de la France : 21% ; construction européenne : 20%.

Voir aussi le Baromètre Politique Français (2006-2007), CEVIPOF-Ministère de l'Intérieur, 2^{ème} vague, automne 2006 : en effet, l'emploi se situe également ici au tout premier rang des problèmes qui apparaissent prioritaires au regard des interrogés : 50% le classent en premier et en second rang des problèmes les plus importants ; viennent ensuite la hausse des prix (24%), les inégalités (23%), l'immigration (17%), la sécurité des biens et des personnes (17%, également), etc.

Pour en savoir plus :

Chertier (Dominique-Jean), « *Pour une modernisation du dialogue social* », Rapport au Premier Ministre, 31 mars 2006.

Hadas-Lebel (Raphaël), « *Pour un dialogue social efficace et légitime : représentativité et financement des organisations professionnelles* », Rapport au Premier Ministre, 3 mai 2006.